

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ARAB TUNISIAN BANK

Siège social : 9, Rue Hédi Nouira – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2020 :

Indicateurs :

	(En milliers de dinars)					
	Du 01/07/20 au 30/09/20	Du 01/07/19 au 30/09/19	Au 30/09/20	Au 30/09/19	Evolution sept 20- sept 19	Au 31/12/19
1- Produits d'exploitation bancaire	147 805	146 883	471 497	424 391	47 106	574 364
*Intérêts	110 863	107 243	356 900	308 741	48 159	410 299
*Commissions en produits	16 450	16 299	48 566	46 271	2 295	65 169
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	20 492	23 341	66 031	69 379	-3 348	98 896
2- Charges d'exploitation bancaire	85 543	81 847	276 277	244 360	31 917	334 944
*Intérêts encourus	82 726	78 427	268 165	234 744	33 421	321 554
*Commissions encourues	2817	3420	8 112	9 616	-1 504	13 390
3- Produit Net Bancaire	62 262	65 036	195 220	180 031	15 189	239 420
4- Autres produits d'exploitation	2	30	91	89	2	116
5- Charges opératoires, dont:	43 744	45 285	138 183	129 471	8 712	177 214
*Frais de personnel	24 752	26 088	79 223	75 124	4 099	101 230
*Charges générales d'exploitation	15 206	15 203	47 765	42 425	5 340	59 926
6- Structure du portefeuille au Bilan:			1 224 967	1 353 079	-128 112	1 376 725
*Portefeuille-titres commercial			0	0	0	0
*Portefeuille-titres d'investissement			1 224 967	1 353 079	-128 112	1 376 725
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan nets de provisions et agios réservés			5 120 226	4 204 634	915 592	4 822 505
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :			5 647 208	4 954 593	692 615	5 242 761
*Dépôts à vue			1 834 769	1 680 687	154 082	1 663 766
*Dépôts d'épargne			1 260 778	1 126 037	134 741	1 157 989
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			265 838	302 327	-36 489	293 122
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan			554 585	547 308	7 277	545 754

I – Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêté au 30 septembre 2020

1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Commissions : sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 30/09/2020, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-3. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de change :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours de réévaluation établi par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Les faits marquants au 30 septembre 2020.

Poursuivant sa dynamique de croissance et d'amélioration de sa performance financière, l'ATB a clôturé **les neufs premier mois de l'année 2020**, en affichant des indicateurs financiers en progression. Ainsi, les produits d'exploitation bancaire ont progressé de **11,10 %** pour atteindre **471,5MD** au **30/09/2020** contre **424,4MD** au **30/09/2019**. Le PNB a de son côté enregistré une augmentation de **8,44 %** pour s'établir à **195,2 MD** au **30/09/2020** contre **180,0 MD** au **30/09/2019**.

La banque a enregistré au cours de la même période une amélioration au niveau de ses principaux indicateurs d'activité comme suit :

- ✓ Une augmentation **des crédits nets de provisions et d'agios réservés** de **915,6MD** pour s'établir à **5.120,2MD** à **fin septembre 2020** contre **4.204,6MD** au **30/09/2019**, soit une évolution de **21,78%**.
- ✓ **Les dépôts de la clientèle** ont atteint **5.647,2 MD** au **30-09-2020** contre **4.954,6 MD** à **fin septembre 2019** soit une hausse de **13,98 %** ou une variation en volume de **692,6 MD**. Cette augmentation est notamment due :
 - L'évolution du volume des dépôts à vue, qui se sont établis à **1.834,8 MD** au **30/09/2020** contre **1.680,7 MD** à **fin septembre 2019**, soit une évolution de **9,2%**.
 - Une progression des comptes épargne dont le solde s'est établi à **1.260,8 MD** au **30/09/2020** contre **1.126 MD** au **30/09/2019**, soit une hausse **12%**.

- ✓ **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint **276,2 MD** au **30 septembre 2020** contre **244,3 MD** au **30 septembre 2019** soit une hausse de **31,9 MD**.
- ✓ **Les charges opératoires de la banque** ont atteint **138,2 MD** à **fin septembre 2020** contre **129,5 MD** à **fin septembre 2019**, soit une hausse de **8,7 MD** ou de **6,7%**.